

Compte rendu des entretiens entre Franco Maria Malfatti et le gouvernement suédois (Bruxelles, 8 novembre 1971)

Légende: Le 11 novembre 1971, le Premier ministre Olof Palme et certains membres du gouvernement suédois reçoivent à Stockholm Franco Maria Malfatti, président de la Commission des Communautés européennes, accompagné d'une délégation de la Commission pour un échange de vues sur les conditions d'une éventuelle adhésion de la Suède aux Communautés européennes.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Franco Maria Malfatti, FMM. Visites. Visite du Président Malfatti en Suède (10-13 novembre 1971), 18/03/1971 - 18/11/1971, FMM 29.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/compte_rendu_des_entretiens_entre_franco_maria_malfatti_et_le_gouvernement_suedois_bruelles_8_novembre_1971-fr-1607b2cb-0666-473c-bda5-c785eda8336b.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Compte rendu des entretiens entre M. Le Président Malfatti et les membres du gouvernement suédois (Stockholm, le 11 novembre 1971)

L'entretien qui a débuté à 10 H 50 s'est déroulé le jeudi 11 novembre à la "Kanslihuset", en présence de toute la délégation de la Commission et de quelques membres du gouvernement suédois (voir annexe).

Dès le début des entretiens, le Président MALFATTI a souligné qu'il n'était pas venu à Stockholm pour négocier ou même pour entamer une pré-négociation, la Commission n'ayant pas encore reçu de mandat définitif du Conseil. Par conséquent, la nature de l'entretien se résumait en un échange de vues avec les membres du gouvernement suédois.

Dans sa réponse à M. le Président MALFATTI, Monsieur PALME, Premier Ministre suédois, a brièvement esquissé le contenu de la démarche suédoise à l'égard de la Communauté, en mettant l'accent sur le fait que celle-ci était conditionnée par l'étoile du berger de la politique extérieure suédoise : la neutralité.

Prenant ensuite la parole, Monsieur FELDT, Ministre suédois du Commerce, a abordé les points suivants :

- Le contenu des desiderata du gouvernement suédois tels qu'ils avaient été exprimés au cours des conversations exploratoires et dans le mémorandum du gouvernement suédois du 6 septembre 1971. La Suède ne désire pas seulement une zone de libre échange, elle souhaite une coopération plus poussée, notamment dans les domaines économiques et tarifaires qui s'inscrirait dans le cadre d'une union douanière. La proposition originelle de la Commission tendant à créer une zone de libre échange, constitue à ses yeux une bonne base de discussion même si le contenu envisagé est en deçà de ce que la Suède avait espéré.
- L'importance de la coopération nordique pour les pays scandinaves. A ce propos Monsieur FELDT a souligné qu'il fallait, d'une part, éviter que de nouvelles barrières commerciales soient érigées au sein de l'A.E.L.E., principe de base accepté par tous les Etats membres de l'A.E.L.E. et de la C.E.E. et d'autre part, éviter que les relations entre les pays nordiques soient entravées, ces relations ayant pour les scandinaves une grande importance économique et politique. A cet égard il a exprimé la crainte que l'élargissement de la Communauté ne remette en cause les relations commerciales existantes et ait pour effet de faire rétrograder la coopération nordique.
- La compatibilité de l'accord envisagé avec les règles du GATT. Pour M. FELDT l'accord envisagé entre la Communauté et la Suède doit porter sur tous les produits industriels, être conforme aux règles du GATT et ne pas contenir d'exceptions qui porteraient sur des secteurs importants ou d'exceptions de longue durée.
- La situation particulière du papier. A ce propos, Monsieur FELDT a souligné que la Suède était prête à supporter, au cours de la période transitoire, les difficultés sectorielles qui résultent du maintien des barrières tarifaires mais estime que les problèmes devraient être résolus au cours de la période de transition. En ce qui concerne le papier, l'inclusion possible dans le mandat d'une période de transition très longue de 12 ans et/ou de barrières tarifaires entre les pays membres de l'A.E.L.E. aurait de graves effets politiques et économiques pour les pays nordiques qui pourraient engendrer à leur tour des effets dans la direction inverse.
- Les clauses de sauvegarde. Sur ce point, Monsieur FELDT tout en reconnaissant l'utilité de leur existence a évoqué la possibilité de procéder à leur arrangement. La Suède, a-t-il déclaré, en substance, est prête à harmoniser certains secteurs de sa politique commerciale (tarifs concurrence - règles d'harmonisation) afin de réduire la nécessité de clauses de sauvegarde. Aussi, aimerait-elle connaître les intentions de la Communauté sur ce point. En conclusion, Monsieur FELDT a déclaré qu'il estimait que les clauses de sauvegarde devraient être aussi claires et limitées que possible et que leur usage devrait être précédé d'une consultation de toutes les parties concernées ce qui leur permettrait d'apporter les corrections nécessaires et diminuer les risques de perturbation dans les échanges commerciaux.

Dans sa réponse à Monsieur FELDT, le Président MALFATTI a d'abord fait remarquer que certaines idées avancées par Monsieur FELDT seraient difficilement réalisables sans la pleine participation de la Communauté qui est elle-même fondée sur le principe des responsabilités et obligations réciproques de ses

membres. L'union douanière implique une participation aux évolutions, ce qui est difficile à réaliser sans être membre de la Communauté.

Sur la conformité de l'accord envisagé avec les règles du GATT, le Président MALFATTI a souligné que l'accord à conclure entre la Communauté et la Suède respecterait les règles du GATT et couvrirait l'essentiel des échanges. Pour les produits sensibles, la Commission ne peut parler qu'en termes généraux.

En ce qui concerne la coopération nordique, le Président MALFATTI s'est déclaré conscient de ce que cette coopération avait de très positif et d'important pour la Scandinavie toute entière. Toutefois il convient d'éviter la situation dans laquelle les Etats membres de la Communauté élargie subordonnerait les obligations découlant du Traité de Rome à d'autres obligations.

Reprenant la parole, M. FELDT a salué la déclaration du Président MALFATTI concernant le but des négociations avec les pays de l'A.E.L.E. et a déclaré qu'il comprenait les problèmes de la Communauté et qu'il avait pris note des arguments du Président de la Commission sur l'union douanière. Puis il a précisé que dans son mémorandum du 6 septembre 1971, la Suède avait tenté de formuler une structure générale d'accord qui ne demande pas une participation au processus décisionnel et qui par conséquent ne touche pas à l'autonomie de décision de la Communauté. La Suède désire quelque chose qui fonctionnerait comme une union douanière.

Quant à l'aspect tarifaire, il a estimé que le niveau du tarif douanier suédois étant plus bas que celui de la Communauté, une harmonisation tarifaire unilatérale n'aurait aucune valeur. La Suède devrait relever ses tarifs vis-à-vis des pays tiers et leur offrir des compensations conformément aux règles du G.A.T.T. Toutefois, un usage judicieux et approprié de l'article XXIV du G.A.T.T. permettrait peut-être de dégager ultérieurement une solution.

Les desiderata de la Suède ne pouvant être satisfaits, M. FELDT a insisté pour que la coopération puisse être élargie et approfondie ultérieurement. Dans l'immédiat il a estimé qu'il était essentiel que l'accord soit conclu rapidement et que si la clause évolutive devait être riche de promesses qu'elle soit formulée de manière concrète dans l'accord. Enfin un groupe ad hoc devrait veiller à l'exécution de l'accord et avoir la compétence nécessaire pour discuter du contenu de la clause évolutive.

Le Président MALFATTI a souligné que pour répondre des exigences du G.A.T.T. la Communauté avait choisi la formule d'une zone de libre échange, et que seuls les membres de la Communauté qui partagent droits et responsabilités peuvent participer au processus décisionnel communautaire, aux ajustements tarifaires etc. ...

En ce qui concerne l'évolution de l'accord, il convient de ne pas faire preuve à l'heure actuelle de trop d'imagination créatrice et d'éviter de soulever cette question dès l'ouverture des négociations proprement dites afin de ne pas donner naissance à de nouvelles difficultés qui nous éloigneraient du but poursuivi : la conclusion rapide d'un accord concret.

A ce stade de l'entretien, le Premier Ministre PALME est intervenu pour souligner que l'évolution supposait qu'à l'avenir les portes soient ouvertes. Un mécanisme s'avérerait donc indispensable pour les maintenir ouvertes. Le Gouvernement suédois accepte la formule du libre échange bien que ses vœux fussent autres.

En ce qui concerne les produits sensibles, M. PALME a remarqué que tous les produits sont sensibles aux yeux des concurrents et que nombre de suédois n'envisagent pas avec plaisir la disparition des tarifs existants, la Suède ayant déjà un déficit commercial. Certes, des exceptions peuvent être légitimes, pour le papier notamment, à l'égard duquel la Suède est dans une bonne position concurrentielle tandis que les industries continentales connaissent des difficultés structurelles. Néanmoins une longue période de transition pour ce secteur n'encouragera personne dans la Communauté à entreprendre les investissements nécessaires pour remédier à cette situation.

M. WICKMAN, Ministre suédois des Affaires Etrangères a enchaîné en exprimant sa déception face à

l'absence d'actions structurelles dans l'industrie communautaire du papier et face au mauvais fonctionnement du libre échange pour les produits sidérurgiques. Il a insisté pour qu'une coopération plus étroite soit instaurée en cette matière.

Au nom de la délégation de la Commission, M. BRAUN, Directeur Général adjoint aux Affaires Industrielles a répondu qu'il existait une approche commune dans de nombreux domaines entre la Suède et la Communauté et qu'il faudrait mettre en place un mécanisme approprié pour régler les problèmes commerciaux existants dans le secteur sidérurgique.

Revenant sur le contenu politique de l'accord envisagé, M. Le Président MALFATTI a souligné que l'accord avec la Suède était un acte politique. Puis, mettant l'accent sur l'importance de la contribution suédoise au maintien de la stabilité dans l'Europe du Nord il a fait remarquer que la Communauté était également un facteur de stabilité dans l'Europe toute entière. Sans la Communauté, cette stabilité s'affaiblirait. C'est l'autonomie et la nature de la Communauté qui garantissent qu'elle peut exercer ce rôle.

Abordant les problèmes agricoles, M. FELDT, Ministre suédois du Commerce a déclaré que la Suède était informée de ce que la Communauté envisageait d'inclure certaines dispositions agricoles unilatérales dans le texte de l'accord. S'il en était ainsi a-t-il fait remarquer, il serait très difficile au gouvernement suédois de persuader ses agriculteurs et l'opinion publique du bien fondé d'une telle approche. La Suède est disposée à parler de l'agriculture mais uniquement sur la base d'arrangements réciproques.

M. PALME est intervenu une dernière fois dans le débat pour insister encore sur le fait que la Suède tout en appréciant l'action de la Communauté pour l'Europe et n'entendant nullement déranger le processus en cours, doit faire face aux réalités politiques actuelles et tenir compte des données géographiques et historiques qui sont les siennes. Maintenant que l'Europe centrale se stabilise il ne serait pas sage de rompre la stabilité qui existe dans l'Europe septentrionale. Le problème de la Suède est de se rapprocher le plus possible de la Communauté sans affaiblir la crédibilité de la politique suédoise ni troubler la Communauté. La Suède est disposée à accepter la majorité des obligations qui découlent du Traité de Rome sans participer à son processus décisionnel. Elle espère que ce premier pas en permettra d'autres car elle veut participer à l'établissement d'une identité européenne claire et nette aux yeux des grands pays non européens.

Le Président MALFATTI a conclu l'entretien en soulignant que la Communauté était très sensible au risque de déséquilibre possible en Europe, qu'elle n'était pas un bloc et que son sort n'était pas lié à la guerre froide. Après avoir rappelé à ce propos les récentes déclarations du Chancelier BRANDT, le Président MALFATTI a rappelé que la tâche de la Communauté n'était pas terminée. Elle a sur le plan mondial des responsabilités particulières qu'elle entend exercer pleinement vis à vis des pays en voie de développement, en matière de commerce international et de défense de la démocratie etc ... c'est pourquoi il est important pour elle de participer à la Conférence sur l'union politique.

L'entretien s'est clôturé à 12 h 40.